



Perquisition mon fils mineur

Par **berg**, le **23/09/2015** à **22:08**

Bonsoir, j'ai eu une perquisition chez moi pour mon fils de 16 ans pour stupéfiant, la police est venue à 6h du matin non pas frapper et on a défoncé ma porte au pied de biche. Il n'y avait rien à mon domicile mon fils a fait 24h et 10h de garde à vue après mon appel pour le récupérer. Nous avons été choqués moi et mes trois enfants je n'ai rien compris et pour mon fils il m'a dit d'attendre de voir si je reçois une convocation devant le juge et pour ma porte l'assurance ne veut pas prendre en charge et mon bailleur non plus y a-t-il des recours à faire? et pour mon fils on a-t-il le droit de faire tous ses sens peuvent car mon fils lui-même ne comprend pas pourquoi? Merci de votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **24/09/2015** à **08:26**

Bonjour, la police a bien dû vous indiquer le motif de la perquisition, cela a été indiqué à votre fils lors de sa mise en garde à vue. Voyez avec l'avocat de votre fils, cordialement